

ACP Résidence BIGARADE-MERISE-NEFLE-SORBE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2024
à la Salle La Source à Marche-en-Famenne

ORDRE DU JOUR

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée.
*16 propriétaires sur 30 sont présents ou représentés totalisant 6.192/10.000èmes.
Le double quorum étant atteint, l'assemblée est valablement constituée. La séance est ouverte à 19h06.*
2. Nomination du président de l'AG et de ses assesseurs, le secrétariat étant quant à lui assuré par le syndic. **Vote.**
[REDACTED] est élu président à l'unanimité.
3. Présentation des comptes de l'exercice 2023 et rapport du vérificateur aux comptes.
Le syndic présente les comptes et donne des explications. [REDACTED] a pu procéder à la vérification des comptes et a pu vérifier que chaque paiement était justifié.
4. Approbation des comptes 2023 de leur ventilation dans les décomptes individuels, de la situation financière au 31/12/2023. **Vote** (majorité absolue)
Les comptes 2023, leur ventilation dans les décomptes individuels et la situation financière au 31/12/2023 sont approuvés à l'unanimité.
5. Décharges à donner :
 - a) Au Syndic. **Vote** (majorité absolue) ; *Décharge accordé à l'unanimité.*
 - b) Au conseil de copropriété. **Vote** (majorité absolue) ; *Décharge accordé à l'unanimité.*
 - c) Au vérificateur aux comptes. **Vote** (majorité absolue) ; *Décharge accordé à l'unanimité.*
6. Renouvellement :
 - a) Du contrat de syndic. **Vote** (majorité absolue) ; *Le contrat du syndic est reconduit pour deux ans à la majorité absolue. [REDACTED]*
 - b) Du conseil de copropriété. **Vote** (majorité absolue) ; *[REDACTED] est reconduit à l'unanimité, [REDACTED] est élu à l'unanimité, [REDACTED] est élue à l'unanimité. Un rapport semestriel sera transmis à l'ensemble des copropriétaires.*
 - c) Du vérificateur aux comptes. **Vote** (majorité absolue) ; *[REDACTED] est reconduit à l'unanimité.*
7. A la demande de [REDACTED] : Eventuelle diminution de la fréquence de nettoyage. **Vote** (majorité absolue).
Ce point est reporté à l'assemblée générale de l'année prochaine.

8. A la demande de [REDACTED] : autorisation d'installer des screens/volets sur les châssis des appartements. Fixation d'un modèle avec un RAL. **Vote.** *L'assemblée approuve à l'unanimité l'autorisation de placement des volets avec le même code RAL que les châssis. Pour les screen, l'armature et châssis de la même couleur que les châssis existant aussi et si possible idem pour le screen. Si ce n'est pas possible pour la toile, un code couleur se rapprochant le plus du RAL actuel sera défini et transmis.*
9. Rappel ROI et savoir vivre : il est rappelé que chaque propriétaire est tenu de communiquer celui-ci à ses locataires et de veiller ce qu'ils le respectent. Une version allégée est affichée dans les valves est transmise à tous les copropriétaires avec la présente convocation.
10. **INFORMATION** : Respect des limitations de vitesse (zone résidentielle) à 10Km/h sur l'ensemble du site.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.
Lecture et signature du procès-verbal par les propriétaires.*

